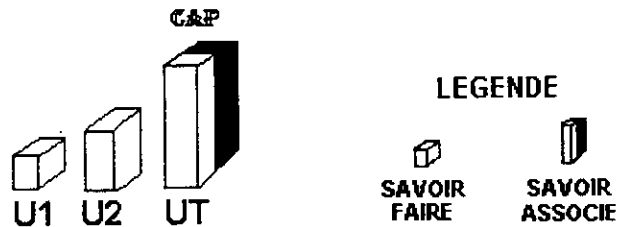


ACCES AU DOMAINE PROFESSIONNEL PAR UNITES CAPITALISABLES

ORGANISATION DES UNITES CAPITALISABLES :

- Le domaine professionnel du CAP est constitué d'une unité terminale et de deux unités intermédiaires.
- Les unités intermédiaires sont conçues pour permettre aux candidats qui le désirent d'accéder progressivement à l'unité terminale du domaine.



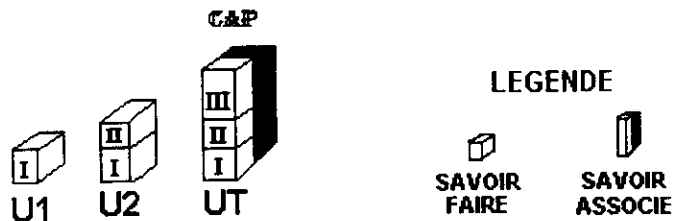
COMPOSITION DES UNITES INTERMEDIAIRES ET TERMINALES A PARTIR DU REFERENTIEL :

1. Pour les unités intermédiaires :

- seuls les savoir-faire sont pris en compte, pour l'évaluation des unités intermédiaires, ainsi:
 - * Le contenu de l'unité intermédiaire U_i 1 est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés dans les tableaux des savoir-faire.
 - * Le contenu de l'unité intermédiaire U_i 2 est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés dans les tableaux des savoir-faire.

2. Pour l'unité terminale :

- Le contenu de l'unité terminale U.T est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés dans les tableaux des savoir-faire et les savoir associés correspondant à ceux-ci.

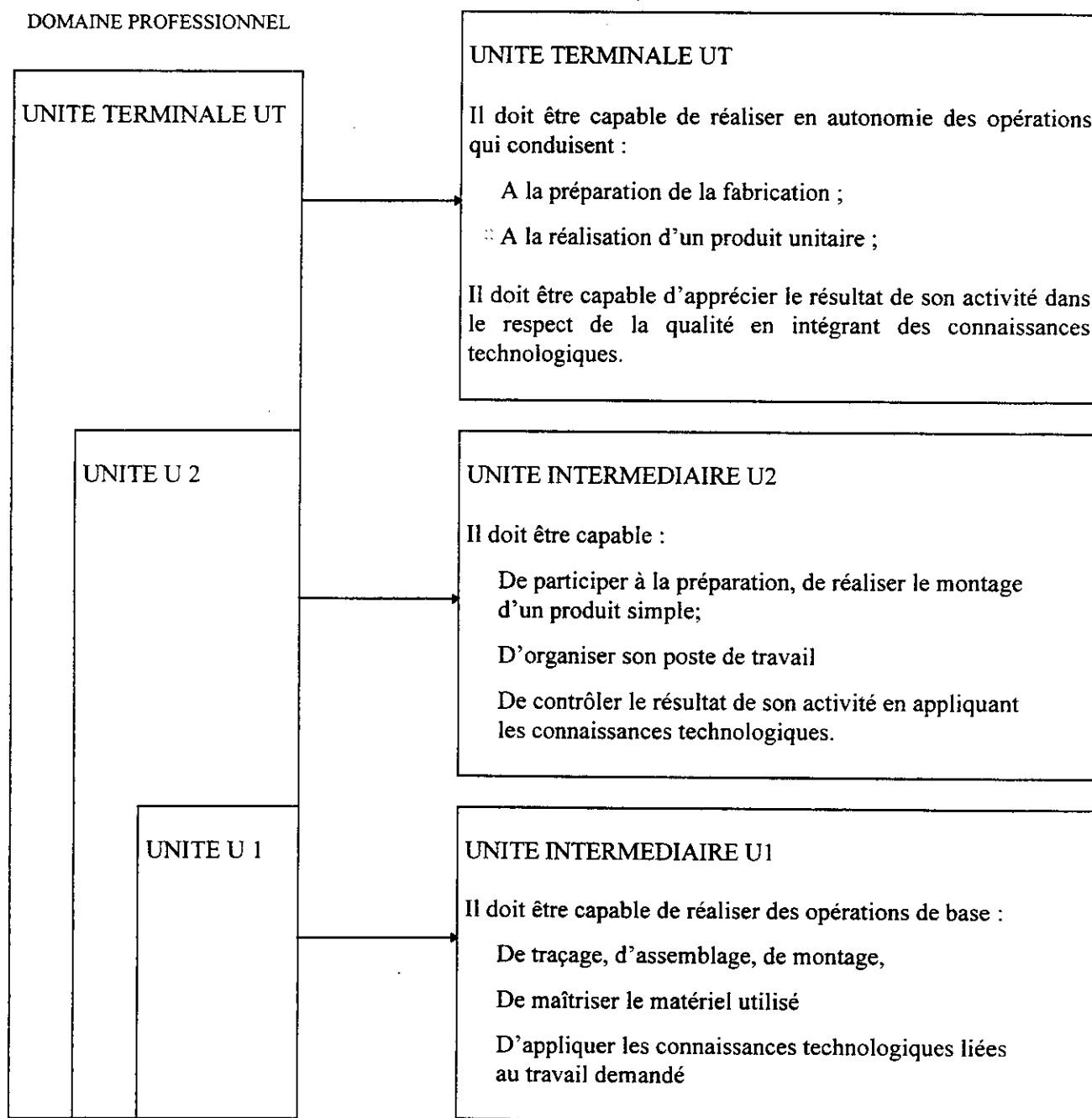


L'accès à l'unité terminale U.T n'est pas subordonné à la possession des unités intermédiaires U₂ et U₁.

ORGANISATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL POUR LES CANDIDATS
ACCEDANT AU DIPLOME PAR UNITES CAPITALISABLES

Le domaine professionnel est constitué :
de l'unité terminale : UT
de l'unité intermédiaire U2
de l'unité intermédiaire U1

OBJECTIF GLOBAL DE CHAQUE UNITE



L'accès à l'unité terminale UT n'est pas subordonné à la possession des unités intermédiaires U2 et U1.